

*La retraite
"à la française"
n'a pas de frontières*

International

Pack Expat' CFE Retraite

Les avantages du système français
pour vos collaborateurs, **partout dans le monde**

RETRAITE



cfé
Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés



Humanis
Protéger c'est s'engager



L'avenir se prépare aussi à des milliers de kilomètres

Vous employez des personnes hors de France, et vous voulez qu'elles se concentrent sur leur nouvelle carrière ? Offrez-leur la sérénité.

En adhérant au Pack Expat' CFE, vous permettez à vos salariés de continuer à acquérir des droits dans le régime de retraite français, quel que soit le pays d'expatriation.



LA RETRAITE "À LA FRANÇAISE", L'UN DES MEILLEURS SYSTÈMES AU MONDE :

- La sécurité d'un régime par répartition.
- Une assurance collective avec une forte dimension sociale.



PARTIR LOIN, SANS PERDRE DE POINTS DE RETRAITE

La retraite "à la française" est une garantie qui se construit dans le temps, puisqu'elle se calcule sur une durée de carrière complète. Le rachat d'une période antérieure n'est pas toujours possible ou engendre un surcoût. En outre, les cotisations versées à des systèmes étrangers n'ouvrent pas forcément de droits à la retraite, en raison notamment de conditions de durée minimum d'affiliation au sein de ces régimes locaux, publics ou privés.



Point de vigilance!

En tant qu'employeur, vous avez un devoir de conseil et d'information sur le droit à la retraite de vos salariés. À noter que les conventions collectives peuvent également mentionner des obligations liées au régime de la retraite.

La continuité assurée



UNE SEULE ADHÉSION POUR BÉNÉFICIER DE TOUS LES RÉGIMES

L'adhésion à la retraite de base CFE est généralement un préalable recommandé à la souscription à la CRE-Ircafex. Avec le **Pack Expat'CFE**, vos salariés adhèrent en une seule démarche aux organismes équivalents des régimes auxquels ils sont obligatoirement rattachés en France. Ils bénéficient alors pleinement des avantages du système français.

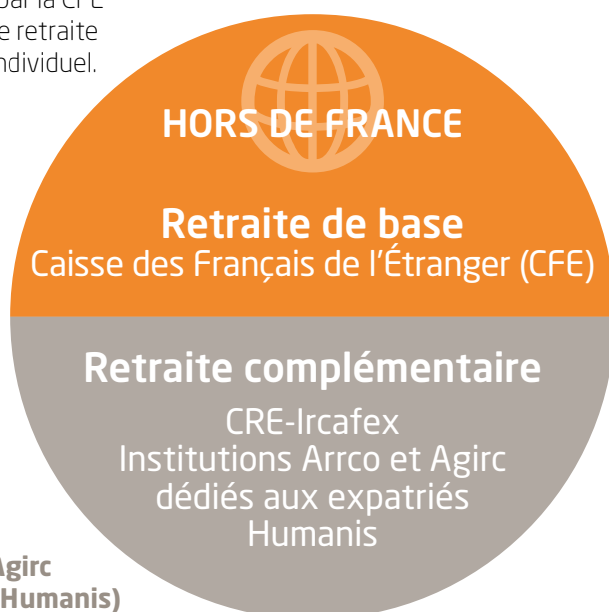


PACK EXPAT'CFE : UNE RETRAITE 100 % SÉCURISÉE

Les cotisations versées viennent ainsi compléter, sans interruption, les droits acquis au titre de leurs précédentes et futures activités salariées en France. Elles permettent d'optimiser la pension de retraite française de vos salariés expatriés et d'éviter des trous de carrière qui peuvent compromettre le montant de leurs droits en fin de carrière.

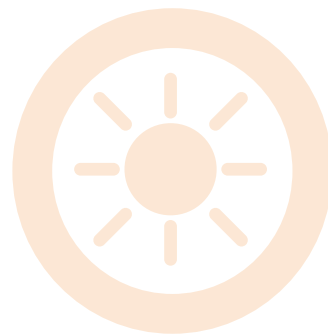
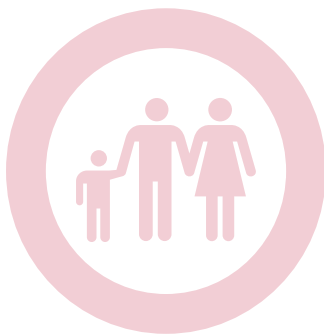
Retraite de base avec la CFE

Vos salariés continuent d'acquérir des trimestres pour leur retraite de base. Les cotisations encaissées par la CFE sont reversées à l'Assurance retraite qui met à jour leur compte individuel.



Complémentaire Arrco-Agirc avec la CRE et l'Ircafex (Humanis)

Vos salariés cumulent des points pour leur retraite complémentaire dans les mêmes conditions qu'en France.



Humanis

Direction des activités internationales

93 rue Marceau • 93187 Montreuil cedex

Tél. 33 (0)1 44 89 56 00

E-mail lepack@humanis.com

www.lepack.fr

international.humanis.com

Mentions légales

Humanis Prévoyance, institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale dont le siège social est situé 7 rue de Magdebourg – 75116 Paris.

Les régimes de retraite complémentaire Agirc-Arrco sont gérés par le CRE, institution de retraite complémentaire Arrco n° 280, et l'Ircafex, institution de retraite complémentaire Agirc n° 58, régies par le Code de la Sécurité sociale dont le siège social est situé 7 rue de Magdebourg – 75116 Paris.

CFE, organisme de Sécurité sociale dont le siège social est situé BP 100 – 77950 Rubelles.